NUMÉRO 32. — ANNÉE 1849. NEUCHATEL. 9 AOUT.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin avant 9 heures, et être signés.

On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI.

On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur, imprimeur, rue du Temple-neuf, n° 20.

Prix de l'abonnement: L. 4»4ˢ par an.

EXTRAIT DE LA

FEUILLE OFFICIELLE

du 2 août.

1. Le sieur François Othenin-Girard, épicier, domicilié à la Chaux-de-Fonds, ayant fait attouchement de décret de ses biens, le tribunal-civil dudit lieu en a accordé la discussion à dater du 17 courant, a ordonné que les inscriptions au passif de cette masse en faillite seront reçues au greffe de tribunal-civil de la Chaux-de-Fonds, dès le lundi 6 août 1849 au lundi 20 du même mois, et seront closes ce dernier jour à 7 heures du soir sous peine de forclusion. Les créanciers dudit sieur François Othenin-Girard sont en outre assignés à paraître péremptoirement devant le juge de ce décret, le 22 août 1849, dès les 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, pour faire liquider leurs inscriptions et suivre aux autres opérations de cette faillite. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 25 juillet 1849.

E. Veuve, *greffier*.

2. Par son jugement en date du 24 juillet courant, le tribunal-civil du district de la Chaux-de-Fonds a accordé le décret des biens de Marie née *Bucher, veuve de Charles-Auguste Weissenbach*, aubergiste à la Croix fédérale sur le Crêt du Locle, en en faisant remonter l'ouverture au 23 juillet courant, et a ordonné que les inscriptions au passif de ce décret seront reçues dès le lundi 13 aont 1849 au lundi 27 du même mois, et seront closes ce dernier jour à 7 heures du soir sous peine de forclusion. Tous les créanciers de Charles-Auguste Weissenbach et de sa veuve sont péremptoirement assignés à paraître à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, le 29 août 1849, dès les 9 heures du matin, pour faire liquider leurs inscriptions et suivre aux opérations ultérieures de cette faillite. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 25 juillet 1849.

E. Veuve, *greffier*.

3. La commission de Boveresse pour le rachat des dîmes ayant terminé son travail, invite les propriétaires d'immeubles situés dans ce district, à teneur de l'article 36 de la loi du 22 mars de cette année, à en prendre connaissance jusqu'au 20 août prochain, auprès de M. Constant Jeanjaquet, membre de la commission. Boveresse, le 23 juillet 1849.

Le président de la commission, H.-F. Dubied.

4. Pour se conformer au jugement de direction que lui a donné le tribunal-civil du district du Locle à la date du 27 de ce mois, M. Edouard Mercier, avocat, agissant sous sa relation de curateur et tuteur aux trois enfants du sieur Philibert Jacot, fabricant d'horlogerie, et de son épouse Marianne née Hégel, domiciliés au Locle, lesquels enfants sont: Sophie âgée de 22 ans, Henri âgé de 14 ans, et Emile âgé de 7 ans, donne avis au public que le vendredi 17 août 1849, il se présentera devant le tribunal-civil du district du Locle, qui siégera à l'hôtel-de-ville du chef-lieu, dès les 9 heures du matin, pour postuler tant au nom de ses pupilles qu'en celui des enfans qui pourraient encore naître des mariés Jacot-Hégel, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs de ces derniers. En conséquence, tous ceux qui estimeront avoir des moyens légitimes à faire valoir contre la dite demande en renonciation, sont péremptoirement cités par le présent avis à comparaître aux lieu, jour et heure indiqués, pour les articuler et présenter sous peine de forclusion perpétuelle. Donné pour être publié dans les trois prochains numéros de la feuille officielle de l'état. Au greffe du Locle, le 29 juillet 1849.

Favarger, *greffier*.

5. Pour se conformer à une sentence de direction qui lui a été donnée par le tribunal-civil du district de Boudry le jour sous date, le sieur Samuel Gascard, de Neuveville, maître maçon à Cortaillod, dont la masse a été liquidée par voie de décret le 9 courant, se présentera devant ledit tribunal, qui siégera pour l'ordinaire à l'hôtel-de-ville dudit Boudry, samedi 25 août prochain, dès les 9 heures du matin, pour solliciter sa réhabilitation à teneur de la loi. En conséquence, toutes personnes qui croiraient pouvoir s'opposer à cette demande en réhabilitation, sont requises de se rencontrer devant le tribunal de Boudry, au jour, au lieu et à l'heure fixés ci-dessus, pour faire valoir leurs moyens d'opposition. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe de Boudry, le 28 juillet 1849. C.-H. Amiet, *greffier*.

6. En exécution d'un arrêt du conseil d'état en date du 17 juillet 1849, les communiers de Vaumarcus domiciliés dans ce lieu ou au dehors, âgés de 20 ans révolus et jouissant de leurs droits électoraux, sont invités à se réunir de nouveau en assemblée générale, le samedi 18 août prochain à 1 heure après-midi, pour procéder à la nomination d'un conseil administratif, à teneur de la loi sur les communes du 9 avril 1849. Les communiers externes devront être porteurs de leurs papiers d'origine pour être admis à cette assemblée. Vaumarcus, le 28 juillet 1849.

Le secrétaire de commune, Ch. Nicoud.

7. Conformément au réglement sanitaire du 27 février 1839, la chancellerie d'état informe le public que M. Jules Wald, pharmacien, originaire de Kœnigsberg en Prusse, domicilié à Neuchâtel, a été autorisé, par arrêt du conseil en date du 10 juillet courant, à pratiquer dans la république en qualité de chef de pharmacie. Donné pour être inséré 3 *fois dans la feuille officielle*. A Neuchâtel, le 18 juillet 1849. Chancellerie.

8. A teneur de l'article 36 de la loi sur le rachat des dîmes, la commission nommée à cet effet informe les propriétaires de la dîmerie de Bevaix que ses travaux sont terminés. Bevaix, le 16 juillet 1849.

La Commission.

9. Le tribunal-civil du Val-de-Travers ayant, à la date de ce jour, accordé le décret des biens et dettes de Joseph-Louis Boy-de-la-Tour, maître maçon et entrepeneur de bâtiments, de Môtiers y domicilié, lequel a fait attouchement de décret le 19 courant, les créanciers à cette masse sont invités à faire inscrire leurs titres et prétentions avec dépôt des pièces justificatives à l'appui au greffe du tribunal de district, du jeudi 26 juillet au lundi 13 août prochain, jour où les inscriptions seront closes à 5 heures du soir, et sont assignés péremptoirement à se présenter le mardi 14 août suivant, dans la salle de la maison-de-ville de Môtiers, dès les neuf heures du matin, pour procéder aux erremens de cette faillite, le tout sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. A Môtiers-Travers, le 21 juillet 1849. C. Blanc, *greffier*.

10. Par leur déclaration déposée au greffe de la Chaux-de-Fonds pour y être enregistrée, M. Louis Cucchiani et sa sœur, Mlle Augustine Cucchiani, de Grenoble, département de l'Isère, domiciliés a la Chaux-de-Fonds, ont formé entre eux une société en nom collectif, sous la raison Cucchiani et sœur pour exploiter en commun l'établissement de fonderie et de moulins de lavures qu'ils possèdent à la Chaux-de-Fonds. Cette société durera pendant dix années entières et consécutives, qui ont pris cours le 18 mai 1849, et finiront à pareil cours de l'année 1859. Les deux associés sont autorisés à gérer, administrer et signer pour la société. Ce qui est porté à la connaissance du public pour sa gouverne. Chaux-de-Fonds, le 22 juin 1849.

E. Veuve, *greffier*.

11. Les propriétaires qui possèdent des pièces de terre dans la dîmerie de Savagnier, sont prévenus que la commission chargée du classement de ces terrains a terminé cette opération. Conséquemment, ceux desdits propriétaires qui désireront prendre connaissance de ce travail peuvent s'adresser au soussigné dès le 30 courant. Quinze jours après ce terme, les travaux de la commission seront, à teneur de l'art. 36 de la loi sur le rachat des dîmes, exécutoires à l'égard de ceux qui n'auront fait aucune réclamation. Savagnier, le 23 juillet 1849.

Le président de la commission. Aug. Perrin.

Fin de la feuille officielle.

1. La **Commune de Colombier** informe tous ceux de ses membres qui à teneur de la loi ont droit d'assister à ses assemblées, qu'une réunion de générale Communauté aura lieu samedi 25 courant, à une heure après-midi.

Le secrétaire, J. Borrel, Dr.

AVIS.

2. Afin d'éviter à l'avenir toute espèce d'erreur concernant les ensevelissemens qui doivent se faire à l'hôpital, le soussigné, directeur de cette maison, croit devoir faire connaître au public qu'il n'est nullement et n'a jamais été chargé de ce service, et que cette fonction à laquelle il a toujours été étranger, est remplie par M. Ami Petitpierre qui en est chargé.

Depierre.

Dîmerie de Cernier.

3. La commission nommée à Cernier, pour la liquidation de cette dîmerie, annonce aux propriétaires d'immeubles que son travail est terminé, et qu'ils peuvent en prendre connaissance chez M. Fréd. Piquard, président de la dite commission, d'ici au 14 août prochain.

Cernier, le 16 juillet 1849.

Le président de la commission,
F. Piquard.

IMMEUBLES A VENDRE.

4. Les hoirs de feu le sieur ancien Michel Perrochet, exposeront en vente par voie de minute et d'enchères publiques, dans l'auberge des 22 Cantons, à Auvernier, et cela le samedi 11 août prochain, dès les 3 heures après midi, les vignes ci-après, situées rière le territoire d'Auvernier: 1° Au Decombru, vigne contenant 1 1/2 homme, limitée en vent et uberre par le chemin, en bise par un ruisseau, en joran par l'ancien L. Beaujon; 2° A Corbaret, une dite d'environ 1 homme, limitée en vent par Louis Perrenoud, en bise par le chemin tendant d'Auvernier à Peseux, en joran par M. David Bourquin, d'uberre par Mad Beaujon-Brandt.

Plus, le même jour, il sera aussi exposé en vente deux vignes, à Racherel, dont l'une, contenant 3 hommes, est limitée en bise et uberre par un chemin, en joran par Louis Cortaillod et autres, en vent par M. Rougemont; l'autre contient 1 1/2 homme, limitée en vent par le sieur ancien Mouchet, en bise par Paul Clerc, d'uberre par le chemin, et en joran par M. Baldschun.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

5. La direction des forêts de la Bourgeoisie de Neuchâtel exposera à l'enchère dans les forêts des Joux, mercredi 22 août prochain, 116 toises dont plusieurs en hêtre, 15 à 20 billons de sapin et quelques cents fagots, plus des arbres sur pied. Le plus grand nombre des toises se trouvent le long de la route du Locle, quelques-unes à la bande de Martel et quelques autres à la bande de Travers. On se réunira devant la ferme de la grande Joux, à 7½ heures du matin.

A VENDRE.

6. Le soussigné recommande à l'honorable public son magasin de pelleterie, bandages, un grand choix de **casquettes** dans le dernier goût, à des prix très-modiques, et des **gants** de coton et de soie pour dames de 6 creutz à 20 bz. la paire. Son magasin est à la Grand'rue, maison Borel-Jordan. Jules Gruner.

7. A vendre, trente **billes de noyer** sciées depuis 5 à 6 ans, 10 billes de chêne, trois établis de menuisier en bon état, un poêle portatif neuf en catelles, un autre en fer bien conservé, et deux petits chars d'enfants dont un n'est pas encore ferré; on cédera tous ces articles à un prix modique. S'adresser à Henri Corau, menuisier, à Gorgier.

Chez Gerster, libraire.

8. *Tarif des droits de douane*, pour la Suisse, 2 batz.

Vie de Madame de Krudener, par Ch. Eynard, 2 vol. in 8°.

Qu'est-ce que le Synode? Qu'est-ce qu'un député au Synode?

Cette petite brochure de circonstance se trouve encore chez M. Michaud, libraire, à demi batz l'exemplaire.

10. Un **piano à queue** de 6½ octaves. S'adresser, pour le voir et pour le prix, à Mad. de Merveilleux-Coulon.

A LA RENOMMÉE
POUR LA CHAUSSURE.

11. Chez Frédéric Gacon, vis-à-vis de l'hôtel du Faucon, un grand choix de chaussures à des prix très-modiques; leur bonne qualité et leur solidité lui conserveront la confiance qu'on lui a accordée jusqu'à ce jour; ne craignant point la concurrence, il peut de plus en plus espérer la préférence du public.

12. A vendre, plusieurs **chars à banc** neufs dont deux grands à 3 bonnes places, et trois plus petits également à 3 places, tous très légers et bien établis: de rencontre, mais presque neuve, une chaise à un cheval. En outre, à vendre ou à louer, pour le voyage, trois voitures à deux chevaux. S'adresser à Aut. Holtz, sellier, rue Saint-Maurice.

13. A vendre, de rencontre, plusieurs châssis en ferblanc (soit lucarnes plates). S'adresser à Henri Wittver, maître ferblantier, au Carré de la rue neuve des Pôteaux.

14. A vendre, **deux vaches** fraîches, l'une de six ans et l'autre de quatre ans. S'adresser à Daniel Lindre, à Chaumont.

15. Faute d'emploi, deux **chaises à vis** dont on ne s'est jamais servi. S'adresser à M. D.-H. Rott.

16. Un grand **buffet vitré** à deux portes, très-propre; des sacs en triége et en toile, et de l'eau-de-vie de lie, première qualité, à la Balance.

En vente au bureau de cette feuille:

LES PANIERS,

POÈME PATOIS

PAR FERDINAND RASPIELER, CURÉ DE COURROUX.

17. Précédé d'une étude littéraire sur quelques poésies en patois de l'ancien Evêché de Bâle. — (Extrait des Archives de la Société jurassienne d'Emulation). Un vol. grand in-8° de 80 pages, prix 20 batz.

Ce poème en patois jurassien, écrit vers le milieu du siècle dernier, offre une étude curieuse pour les amateurs de vieux langage et d'écrits satiriques. L'éditeur de ce livre, M. le professeur Kohler, de Porrentrui, pour en faciliter l'intelligence, a mis en regard une traduction française d'une grande fidélité, et l'a fait précéder d'une étude fort intéressante sur les poèmes patois de l'ancien évêché de Bâle.

LIVRES A VENDRE.

18. Collections complètes des Bulletins du Corps législatif, Recueil des Pièces officielles, Points de Coutume de M. Matile, Feuilles Neuchâteloises, le Neuchâtelois et la Revue Neuchâteloise, le Messager Neuchâtelois, et quantité de brochures concernant le pays. Une collection complète du Constitutionnel Neuchâtelois, de 1831 à 1848, et une grande partie de classiques grecs, français et latins, pour la rentrée des écoles. S'adr. à Denis Zirngiebel, relieur, rue du Château.

19. On offre de vendre, **une serre** encore en bon état. S'adresser à M. Rychner, architecte, au faubourg.

20. Bovet, tapissier, à la Croix-du-Marché, a en encore en liquidation quelques **meubles neufs,** savoir: une table ronde en noyer, 2 tables pliantes dont une en noyer et une en palissandre, une commode, plusieurs tables à ouvrage, fauteuils, chaises, canapé et lit-de-repos, un bois de lit façonné en noyer à deux personnes, écrans et plusieurs autres meubles.

En outre, **d'occasion** et à bon compte, les objets suivants: deux bureaux à deux corps, deux tables à jeu, trois lits d'enfants, trois coussins à dentelle avec leurs fuseaux, plusieurs dévidoirs, une table en sapin avec tiroir, un pupitre à écrire debout, un dit pour musicien, diverses chaises rembourrées, une garde-robes en noyer à deux portes presque neuve, une lampe, plusieurs fenêtres, et d'autres objets d'un trop long détail, le tout à bon compte.

Le même est toujours bien assorti en crins et laine pour meubles et matelas, crin végétal, ainsi que plume; coton et édredon pour lits, housses de lits prêtes à recevoir la plume, dites en percale pour duvets; coutil en tout genre, limoge et coutil pour matelas, coutil pour stores, couvertures en laine et en coton blanc, dites grises, sacs de voyage, franges en coton et en soie, guipures, crêtes, embrasses pour rideaux, anneaux et bâtons soit thyrses en cuivre doré, dits en noyer et en acajou, patères, palmettes, pommes dorées, bronzées et estampées, crêtes, lézardes et galons en soie pour meubles, cordons de sonnettes, cordons en laine et en soie, en tout genre, pour suspendre les tableaux, clous dorés, sangles, franges, torses et enfin tout ce qui a rapport à son état, à des prix modérés.

Il saisit cette occasion pour se recommander au public et surtout à ses pratiques qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à présent; il continue comme par le passé, à confectionner tous les ouvrages qui ont rapport à son état, tels que paillasses à ressorts et bords élastiques, à une et deux personnes, canapés, chaises, fauteuils, lits de repos à ressorts ou rembourrés, rideaux de lit, et de fenêtre en tout genre, ainsi que draperie et lambrequin, stores, en un mot tout ce qui concerne sa partie. Il se recommande toujours pour les remontages de matelas, ayant une bonne ouvrière qui va aussi en journée. Il fera tous ses efforts pour mériter de plus en plus la confiance dont il a été honoré jusqu'à ce jour, et sera raisonnable dans ses prix.

Le même continue à passer à la vapeur et remettre à neuf les lits de plume, duvets et matelas, par un procédé infaillible; il peut régénérer la vieille plume, purifier la neuve, l'empêcher de se casser, et garantir l'une et l'autre à jamais de la mitte, des artisons, du pelotage, ainsi que de l'insalubrité et mauvaises odeurs qui résultent presque toujours d'un long usage, ou par suite de maladies; ce procédé extrait toute poussière et chicots, prolonge la conservation de la plume neuve et prévient toute détérioration.

21. En vente, chez M. Borel, instituteur, à Neuchâtel, rue du Château: Chatelain, Sermons, 6 vol. cart. ffr. 3. Coutumier de Neuchâtel, 1618, in-folio ffr. 5. Descriptions des 22 cantons 1840, neuf, mi-veau, ffr. 4. Domairon, Rudimens de l'histoire, 3 vol. cart ffr. 5. Dictionnaire français, par Landais, in-8° 1847, neuf, ffr. 4; dit géographique par Malte-Brun; mi-veau, neuf, ffr. 4. Vraye Description de 3 voyages de mer, M. V i'c. rare, avec gravures, ffr. 6. Laharpe, Cours de littérature, 14 vol. reliés, ffr. 10; Psaumes à 4 parties, 1831, mi-veau, ffr. 2. Noel, Leçons de littérature, 1842, grand in-8°, mi-veau, ffr. 7, et plusieurs classiques grecs et latins. En outre, une jolie pendule en albâtre avec bocal, ffr. 30; une fontaine en étain, fabriquée en 1709, ffr. 10. Le vapeur l'Industriel, imité en carton, ffr. 10.

22. On vend chez Jeanneret frères, à Neuchâtel, et on ne vend que là dans tout le Pays, une liqueur préparée par M. Widmer, de Zurich, pour l'amélioration des plumes d'acier. Il suffit d'y tremper pendant quelques instants la plume la plus rebelle ou celle qui a été rendue impropre par l'usage, pour leur donner à l'instant toute la flexibilité désirable. Le flacon ne coûte que 3 batz et sert pour un temps indéfini.

23. Mad. **Lse Vuarraz-Georget** prévient les personnes qui lui ont demandé des **Corsets** de Paris, qu'elle vient d'en recevoir un réassortiment.

ON DEMANDE A ACHETER.

24. On demande à acheter, de rencontre, un petit **bassin de fontaine** en roc. S'adresser à M. Favre, magasin Borel-Favarger, Grand'-rue.

25. On demande à acheter, une **vis de pressoir** en bois. S'adresser au bur. d'avis.

A AMODIER

26. La communauté générale de Savagnier, dans son assemblée périodique du 29 septembre prochain, remettra en amodiation pour le terme de trois ans, à dater du 20 avril 1850, ses **deux auberges** de commune, l'une au Grand-Savagnier, la seconde au Petit-Savagnier, cela aux conditions qui peuvent être données, soit par le soussigné, soit par M. le président de commune, Alex. Perrin, aux personnes qui voudront en prendre connaissance avant le temps.

Savagnier, le 2 août 1849.

Atteste CH. GIRARD.

27. La Bourgeoisie de Boudry informe le public, que lundi 13 août prochain, elle remettra en amodiation pour en entrer en jouissance au 1er janvier 1850, les **deux établissements de moulins** qu'elle possède à peu de distance de la ville; le premier comprend quatre tournants et deux roulantes, le second deux tournants. Cet établissements sont avantageusement situés, la rivière qui les fait mouvoir ne tarissant jamais ils peuvent cheminer toute l'année sans interruption.

L'adjudication aura lieu à l'hôtel-de-ville de Boudry, le dit jour 13 août, dès les quatre heures après-midi, sous de favorables conditions qui seront lues avant l'enchère.

Boudry, le 23 juillet 1849.

Le secrétaire-de-ville,
CH.-H. AMIET.

HOTEL DE L'AIGLE-NOIR,
CHAUX-DE-FONDS.

28. Cet établissement, ainsi que la boucherie qui en dépend, situé sur la PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE, *sont à louer pour* SAINT-GEORGES 1850. — *Toutes les dépendances nécessaires se trouvent à proximité de l'hôtel.* S'adresser, pour les conditions, à Mad. veuve Girard-Haury, à la Chaux-de-Fonds.

29. A amodier, pour Saint-Georges 1850, le **domaine** et **auberge du Bugnenet,** situés à l'extrême frontière du Val-de-Ruz, district du Pasquier, consistant en 44 poses de terrain cultivé et pâturage. Inutile de se présenter *sans attestations de moralité et bonnes garanties.* Pour visiter le domaine et les conditions, s'adresser à M. le justicier L'Epée, à Villers, ou à Neuchâtel, aux Terreaux, à Mad. Perrot-Cuche.

A LOUER.

30. A louer de suite une chambre meublée ou non, chez Péters, sur la Place.

31. Pour entrer de suite, une chambre meublée, au premier étage de la maison dite des Moulins, rue du Seyon et des Moulins. S'adr. pour de plus amples renseignements, à M. Rochat, dans la dite maison.

32. A louer, dès-maintenant, une chambre meublée ou non meublée, située au 3me étage de la maison Bracher, rue des Moulins. S'adresser dans le dit logement.

33. Pour septembre prochain ou pour Noël, deux appartemens situés en ville et à la campagne, composés de deux chambres à poêle, cabinet, vestibule, cuisine, chambre à serrer, cave, galetas, et si l'on veut, une portion de jardin. S'adresser maison de M. B.-H. Muller, rue des Moulins.

34. A remettre de suite ou pour Noël, plusieurs logemens bien éclairés, situés dans la maison de Mlle Marianne Clottu dit Chez-le-Père, dans le bas du village de St.-Blaise. S'adresser à elle-même, à Cornaux.

35. A louer, dès-maintenant, par mois ou à l'année, un joli appartement situé **au Plan,** composé de plusieurs chambres avec les dépendances nécessaires. S'adresser à frères Lorimier.

36. A louer de suite, chez Bovet, tapissier, à la Croix-du-Marché, une grande chambre à poêle et à cheminée, plus une cave ou bouteiller.

37. On offre à louer pour de suite, ou plus tard, un petit logement, n° 8, rue St. Honoré. S'adr. à M. de Merveilleux, ancien châtelain.

38. Pour une circonstance imprévue, Alphonse Godet, serrurier, remettrait de suite le logement qu'il occupe dans la maison de M. Morrelet, rue de l'Hôpital, lequel se compose de deux grandes chambres, cuisine, cave, chambre à resserrer, galetas, etc. S'adr. à lui-même.

39. Mad. Rouff, pintière, près du concert, offre à louer une chambre meublée. Elle peut prendre encore quelques pensionnaires.

40. Pour de suite un petit appartement d'une chambre et cabinet, cuisine et galetas. S'adresser à M. Ch. Prollius, rue du Temple-neuf.

41. On offre à louer de suite, une jolie chambre, au faubourg, avec poêle et cheminée; si cela convenait, on y joindrait les dépendances d'un logement. S'adresser au bureau d'avis, qui indiquera.

42. Pour Noël prochain ou plus tôt si on le désire, au centre de la ville, un appartement remis à neuf, composé de 4 chambres et de toutes les dépendances nécessaires. S'adresser à M. Ch. Prollius, rue du Temple-neuf.

43. A louer dès Noël, ou même avant au besoin, un appartement situé près du Crêt; composé de trois chambres, cuisine et dépendances. Le bureau d'avis reçoit les demandes.

ON DEMANDE A LOUER.

44. On demande à louer, une chambre avec portion de cuisine et de galetas pour une personne tranquille et soigneuse. S'adr. à M. Petitpierre, facteur, qui indiquera.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

45. On demande une fille de bonnes mœurs, qui sache faire un bon ordinaire, bien coudre et racommoder les bas. S'adr. au bureau d'avis.

46. On demande, pour de suite, un jeune homme qui soit en état de donner une leçon particulière à deux enfants de 10 ans. S'adresser au bureau d'avis.

47. On demande pour de suite, un domestique au fait des travaux de la campagne et des soins à donner au bétail. S'adr. au bureau d'avis.

48. Une personne âgée mais bien portante, de mœurs douces, très-recommandable, désire une place, de préférence à la campagne, pour donner ses soins à une femme âgée. Elle ne demanderait pas de gages et se résoudrait même à payer au besoin une modique pension. S'adresser au bureau d'avis.

49. Un garçon de toute moralité âgé de 25 ans, connaissant les deux langues, désire se placer de suite dans une famille pour cocher, valet de chambre ou domestique de magasin, il peut fournir des certificats satisfaisants. S'adr. au magasin maison DeLuze, vers la tour de Diesse.

50. On demande, pour tout de suite, un domestique porteur de bons certificats, qui soit déjà d'un certain âge et qui sache bien traire les vaches. S'adr. à M. H. Breguet, au faubourg.

OBJETS PERDUS OU TROUVES.

51. On a perdu, en ville, le mercredi de la foire, une petite **bague en or** avec une petite pierre rose, enchâssée à jour; la remettre au bureau d'avis, contre récompense.

52. On a perdu, samedi 28 juillet, de Colfrane à Neuchâtel, en passant par le sentier de Serroue, une paire de **lunettes** verres bleus et de forme ovale, monture en argent marquées du nom du propriétaire; la personne qui pourrait les avoir trouvées, est priée de les remettre à M. Louis Reiff, à Neuchâtel, ou à son propriétaire, au Locle, contre récompense.

53. On a trouvé, le 23 courant, près du cimetière de Corcelles, une **hache** et un **couteau** à deux manches; les réclamer, en les désignant, et contre les frais, à Renaud, messager à Corcelles.

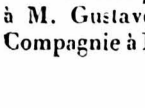

54. On peut réclamer contre les frais d'insertion, chez Henri-L. Milliet, à Cudrefin, un petit bateau trouvé *ces derniers jours par lui-même entre Sauges et* Cudrefin.

55. Il s'est égaré, jeudi 26 courant, dans la ville, un jeune chien manteau noir, avec le tour du cou, les 4 pattes et le bout de la queue blancs, collier en laiton portant le nom *St.-Blaise:* il répond au nom de Griffon. La personne qui la recueilli est priée d'en informer Eug. Gallandre, aubergiste, à la Coudre, qui en sera reconnaissant.

56. On a perdu dimanche 29 juillet dernier, de l'hôpital Pourtalès jusque dans l'intérieur du Mail, un **châle en crêpe de Chine bleu.** On prie la personne qui l'a trouvé de bien vouloir le rapporter au bureau de cette feuille, où l'on récompensera.

57. Un *spitz* de grande race, manteau blanc, s'est égaré mercredi 25 juillet passé à Chez-le-Bart; il porte un collier en peau, marqué *arrondissement de Gorgier* nº 64, et les initiales I. I. B. On sera reconnaissant envers la personne qui pourra en donner des renseignements à M. Braillard, notaire à Saint-Aubin.

AVIS DIVERS.

58. On demande quelqu'un qui ait des notions de commerce ou des affaires en général, qui ait le temps de faire des absences momentanées, et qui possède quelques moyens. Il lui serait fait des propositions avantageuses. S'adr. à M. L. Lerch, en ville.

PLUS DE RUINE
par l'incendie.

59. La Providence, compagnie d'assurances, garantit au moyen d'une prime très-modique tout dommage occasionné par le feu sur:

maisons et bâtimens de toute espèce;
mobilier de ménage et d'industrie;
marchandises de toute espèce;
fermes, récoltes, bestiaux;
ustensiles aratoires et autres;
bois et forêts, etc.

Cette compagnie, fondée à Paris sur une grande échelle, est constituée au capital de **cinq millions,** et offre par là toutes les garanties désirables, en obviant en même temps aux chances désastreuses qui résultent d'associations basées sur une échelle trop restreinte.

S'adresser pour de plus amples renseignemens, à M. Gustave DuPasquier-Chaillet, agent de la Compagnie à Neuchâtel nº 9, rue du Temple-neuf.

60. **L'école de Boudevilliers** venant d'être rendue permanente et les objets d'enseignement augmentés et mis plus en rapport avec les besoins du jour, est à remettre pour le 1er octobre prochain.

Outre les leçons données dans une école ordinaire de campagne, l'instituteur devra enseigner le dessin linéaire, les premiers principes de la géométrie pratique, et la comptabilité appropriée aux besoins de la vie ordinaire.

Avantage: un traitement de L. 500 de Neuchâtel, *non compris quelques accessoires,* un vaste logement, quatre toises de bois et 400 fagots rendus sans frais devant la maison, la jouissance de deux grands et bons jardins.

Messieurs les instituteurs disposés à remplir ce poste doivent s'annoncer jusqu'au 30 courant, à Monsieur le pasteur Henriod, à Valangin, et s'il y a lieu à un examen, le jour en sera ultérieurement fixé.

Boudevilliers, le 6 août 1849.

Le secrétaire du Conseil administratif,
F.-NUMA GUYOT.

AVIS.

61. Le célèbre Ortolon, ancien professeur de **physique amusante,** qui a eu l'honneur de faire connaître ses talents en cette ville il y a aujourd'hui 30 ans, comme l'ont prouvé jadis les journaux de France et de Lausanne et récemment ceux de Berne du 4 juin dernier, lesquels ont fait mention de ses talents; venant des villes métropoles de l'Europe, et passant à Neuchâtel, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera une représentation dans la petite salle des Concerts, jeudi 9 courant, à 7 1/2 heures du soir.

Prix d'entrée: premières 6 batz, secondes 3 batz.

62. Un établissement de librairie demande un jeune homme intelligent, pour faire un apprentissage dans cette partie. Il doit connaître les les langues française et allemande, avoir une bonne écriture, de la facilité de calcul et surtout muni de recommandations sur sa moralité. On donnerait la préférence à une personne qui aurait déjà quelques notions de Commerce et de la comptabilité. S'adresser, par correspondance, à la librairie de M. J.-P. Michaud, à Neuchâtel.

63. Au café du Mexique, on offre la table à quelques pensionnaires, et le logement à deux ou trois jeunes gens.

64. Une dame recommandable domiciliée à Berne, recevrait chez elle, comme pensionnaires, des jeunes personnes à un prix très-avantageux. S'adr. au bureau d'avis.

65. Georges Hettekemmer, maître tailleur, à Valangin, prendrait pour apprenti un jeune homme de 14 à 15 ans et de bonne conduite. S'adresser à lui-même, à Valangin.

66. Mad. Convert a l'honneur de rappeler à l'honorable public qu'elle continue à placer les domestiques munis de bons certificats et recommandables, afin de se conserver la confiance dont on l'a honorée jusqu'à ce jour. Elle demeure maison de M. Pétremand, rue des Moulins.

67. La veuve de Jean-François Tissot, à Saint-Blaise, invite les personnes auxquelles feu son mari peut devoir soit comme principal débiteur soit comme caution, à faire inscrire leurs titres au greffe de Saint-Blaise, d'ici à fin août prochain; elle invite pareillement les débiteurs de son mari *à acquitter dans le même délai ce qu'ils doivent,* faute de quoi il y sera pourvu selon droit.

Changement de domicile.

68. Le **notaire Maret** prévient le public que son bureau et son logement sont maintenant dans la maison Biolley, au faubourg du lac.

69. M. **Jean Nessi,** fabricant d'horlogerie, prévient le public que sa demeure est actuellement maison Dirks, au faubourg; il s'occupe toujours de la fabrication des montres pour particuliers, ainsi que de tout ce qui concerne sa partie, il peut assurer que toutes personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, seront satisfaites tant pour l'exactitude de ses ouvrages, que pour la grande modicité de ses prix; étant seul dans son atelier, il peut garantir en toute sécurité les ouvrages qui lui seront confiés.

PAR ADDITION.

70. On demande à acheter d'occasion des fenêtres en bon état, pour emploi de fenêtres doubles. Informer le bureau d'avis.

71. Dans la première quinzaine de septembre on décavera un laigre de **vin rouge 1846** des premiers crûs d'Areuse et de la Merlose. Les personnes que cet avis pourrait intéresser, sont priées de s'adresser, pour les prix et conditions, soit à M. Louis Bovet, au dit Areuse, soit au tonnelier, E. Verdonnet, à Colombier.

72. Un parapluie recouvert en taffetas vert ayant été oublié déjà en juin dans une maison ou magasin de la ville, le propriétaire pourrait en être retrouvé en prenant la peine de déposer ce parapluie au bureau d'avis. La confrontation de la canne avec le bouton qui en était détaché et qui était de même bois en fournirait les moyens.

73. Une demoiselle allemande très-recommandable, experte dans les ouvrages du sexe, cherche une place pour enseigner l'allemand à de jeunes enfants. Comme elle désire apprendre la langue française, elle tiendrait moins à des gages élevés. Le bureau de cette feuille est chargé de donner l'adresse d'une maison chez laquelle elle a servi et dont on pourra obtenir des renseignements.

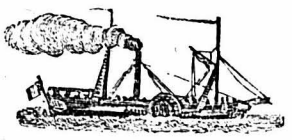

SERVICE DU BATEAU A VAPEUR
L'INDUSTRIEL,
FÊTE CIVIQUE
d'YVERDON.

Le bateau à vapeur l'Industriel fera dimanche prochain 12 août courant deux courses à Yverdon.

Départ de Neuchâtel, à 7 et demi heures du matin et à 1 1/4 heure après-midi.

Départ d'Yverdon, à 10 heures du matin et à 7 1/2 heures du soir.

Prix des places, allée et retour,

De Neuchâtel à Yverdon,	3 flr. les pr.
	2 flr. les sec.
De Cortaillod à Yverdon,	14 bz. les pr.
	10 bz. les sec.
De Chez-le-Bart à Yverdon,	13 bz. les pr.
	9 bz. les sec.

Les promeneurs auront la faculté de revenir le lundi à Neuchâtel avec les billets d'aller du dimanche.

TAXE DU PAIN.

du 2 juillet 1849.

Le pain blanc. . . . à 5 cr. la livre.
Le pain mi-blanc. . . à 4 1/2 cr. »
Le pain bis . . . . à 3 1/2 cr. »

TAXE DES VIANDES.

dès le 11 décembre 1848.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge).

Le bœuf à 11 1/2 cr. | Le veau à
La vache à 10 1/2 » | Le mouton à 11 cr.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHATEL. Au marché du 2 août.

Froment.	l'ém.	bz 20 1/2.
Moitié-blé	—	» 17.
Mècle.	—	» 15.
Orge	—	» 10 1/2.
Avoine	—	» 9 1/2 à 10.

2. BERNE. Au marché du 31 juillet.

Froment, ...	— bz.	20: 5 rappes.
Epeautre.	— »	21: »
Seigle	— »	12: 5 »
Orge.	— »	8: 5 »
Avoine	le muid »	75: 5 »

3. BALE. Au marché du 3 août.

Epeautre. le sac. fr. 18: 8 bz à fr. 19 : 8 bz.
Orge. . . — :
Seigle. . . — :
Prix moyen — 19 fr. 4 bz 4 rappes.
Il s'est vendu 134 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 1200

NB. Le sac contient 9 7/8 émines de Neuchâtel.

VARIÉTÉS.

LE CHOLÉRA.

(L'article suivant, extrait d'une Revue lyonnaise, nous a paru résumer avec talent et clarté l'état actuel de la science sur le fléau qui parcourt aujourd'hui l'Europe et l'Amérique. On y lira d'abord avec intérêt un récit succint de la marche du choléra et de ses phases diverses).

On sait que le choléra est une maladie ancienne. mais on sait aussi que, jusqu'à la fin du siècle dernier, les épidémies étaient rares, bornées aux lieux où elles avaient pris naissance, et toujours renfermées dans un cercle assez étroit. Ce ne fut qu'en 1817 que le fléau revêtit le caractère singulier qu'il présente aujourd'hui, et qu'il prit fantaisie de voyager. Jusqu'en 1825 même, on ne le trouve guère qu'en Asie; mais il s'y promène dans tous les sens, depuis le delta du Gange qui paraît avoir été son

sous l'autorisation de son mari, le 4 juillet courant, et le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, où la discutante et son mari sont domiciliés, a accordé ce décret de biens. Les créanciers de Mad. Constance Quartier sont péremptoirement assignés à comparaître à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, le 27 août 1849, dès les 9 heures du matin, pour suivre aux opérations ultérieures de cette faillite. Donné pour être publié 3 fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, 14 juillet 1849.

E. Veuve, *greffier.*

18. Le sieur François Othenin-Girard, épicier, domicilié à la Chaux-de-Fonds, ayant fait attouchement de décret de ses biens, le tribunal-civil dudit lieu en a accordé la discussion à dater du 17 courant, a ordonné que les inscriptions au passif de cette masse en faillite seront reçues au greffe de tribunal-civil de la Chaux-de-Fonds, dès le lundi 6 août 1849 au lundi 20 du même mois, et seront closes ce dernier jour à 7 heures du soir sous peine de forclusion. Les créanciers dudit sieur François Othenin-Girard sont en outre assignés à paraître péremptoirement devant le juge de ce décret, le 22 août 1849, dès les 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, pour faire liquider leurs inscriptions et suivre aux autres opérations de cette faillite. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 25 juillet 1849.

E. Veuve, *greffier.*

19. Par son jugement en date du 24 juillet courant, le tribunal-civil du district de la Chaux-de-Fonds a accordé le décret des biens de Marie née Bucher, veuve de Charles-Auguste Weissenbach, aubergiste à la Croix fédérale sur le Crêt du Locle, en en faisant remonter l'ouverture au 23 juillet courant, et a ordonné que les inscriptions au passif de ce décret seront reçues dès le lundi 13 aont 1849 au lundi 27 du même mois, et seront closes ce dernier jour à 7 heures du soir sous peine de forclusion. Tous les créanciers de Charles-Auguste Weissenbach et de sa veuve sont péremptoirement assignés à paraître à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, le 29 août 1849, dès les 9 heures du matin, pour faire liquider leurs inscriptions et suivre aux opérations ultérieures de cette faillite. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 25 juillet 1849.

E. Veuve, *greffier.*

20. Pour se conformer au jugement de direction que lui a donné le tribunal-civil du district du Locle à la date du 27 de ce mois, M. Edouard Mercier, avocat, agissant sous sa relation de curateur et tuteur aux trois enfants du sieur Philibert Jacot, fabricant d'horlogerie, et de son épouse Marianne née Hégel, domiciliés au Locle, lesquels enfants sont: Sophie âgée de 22 ans, Henri âgé de 14 ans, et Emile âgé de 7 ans, donne avis au public que le vendredi 17 août 1849, il se présentera devant le tribunal-civil du district du Locle, qui siègera à l'hôtel-de-ville du chef-lieu, dès les 9 heures du matin, pour postuler tant au nom de ses pupilles qu'en celui des enfans qui pourraient encore naître des mariés Jacot-Hégel, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs de ces derniers. En conséquence, tous ceux qui estimeront avoir des moyens légitimes à faire valoir contre la dite demande en renonciation, sont péremptoirement cités par le présent avis à comparaître aux lieu, jour et heure indiqués, pour les articuler et présenter sous peine de forclusion perpétuelle. Donné pour être publié dans les trois prochains numéros de la feuille officielle de l'état. Au greffe du Locle, le 29 juillet 1849.

Favarger, *greffier.*

21. Pour se conformer à une sentence de direction qui lui a été donnée par le tribunal-civil du district de Boudry le jour sous date, le sieur Samuel Gascard, de Neuveville, maître maçon à Cortaillod, dont la masse a été liquidée par voie de décret le 9 courant, se présentera devant ledit tribunal, qui siégera pour l'ordinaire à l'hôtel-de-ville dudit Boudry, samedi 25 août prochain, dès les 9 heures du matin, pour solliciter sa réhabilitation à teneur de a loi. En conséquence, toutes personnes qui croiraient pouvoir s'opposer à cette demande en réhabilitation, sont requises de se rencontrer devant le tribunal de Boudry, au jour, au lieu et à l'heure fixés ci-dessus, pour faire valoir leurs moyens d'opposition. Donné pour être inséré 3 fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe de Boudry, le 28 juillet 1849. C.-H. Amiet, *greffier.*

Fin de la feuille officielle.

---

1. La **Commune de Colombier** informe tous ceux de ses membres qui à teneur de la loi ont droit d'assister à ses assemblées, qu'une réunion de générale Communauté aura lieu samedi 25 courant, à une heure après-midi.

Le secrétaire, J. Borrel, Dr.

AVIS.

2. Afin d'éviter à l'avenir toute espèce d'erreur concernant les ensevelissemens qui doivent se faire à l'hôpital, le soussigné, directeur de cette maison, croit devoir faire connaître au public qu'il n'est nullement et n'a jamais été chargé de ce service, et que cette fonction à laquelle il a toujours été étranger, est remplie par M. Ami Petitpierre qui en est chargé.

Depierre.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

3. L'administration des forêts et domaines de la République et Canton de Neuchâtel fera vendre en montes publiques sous les conditions qui seront préalablement lues, le lundi 20 août prochain, dès les 9 heures du matin, les bois ci-après désignés, dans la forêt de Fretreules.

19 toises de foyard,
12050 fagots.

Le rendez-vous est au chemin du Pré-Punel.

Neuchâtel, le 13 août 1849.

Le directeur des travaux publics, forêts et domaines,
L.-E. Montandon.

4. La direction des forêts de la Bourgeoisie de Neuchâtel exposera à l'enchère dans les forêts des Joux, mercredi 22 août prochain, 116 toises dont plusieurs en hêtre, 15 à 20 billons de sapin et quelques cents fagots, plus des arbres sur pied. Le plus grand nombre des toises se trouvent le long de la route du Locle, quelques-unes à la bande de Martel et quelques autres à la bande de Travers. On se réunira devant la ferme de la grande Joux, à 7½ heures du matin.

A VENDRE.

5. Borel, instituteur, rue du Château, à Neuchâtel, informe les amateurs de livres, qu'il possède quelques ouvrages intéressants et rares, qu'il cédera à un prix satisfaisant.

6. Deux excellentes carabines, un **pressoir** en bois pouvant contenir 30 à 40 gerles et un laigre de la contenance de 2800 pots, le tout à des prix engageants. S'adresser au sieur Victor Beljean, à Neuveville.

7. De rencontre, une **grande table à coulisse** pour chambre à manger, à voir chez M. Borel, ébéniste au faubourg.

8. A la fabrique et **commerce de meubles** de M. Victor Gugi, à Couvet, lits complets, canapés, chaises rembourrées, matelats à ressorts, crins, laine, plume et duvets pour lits, à des prix raisonnables.

9 A vendre, à bas prix, faute de place, un bon piano à 6 octaves et 3 cordes; on le donnerait à l'épreuve, si on le désire. S'adresser chez M. Gentison, boulanger, rue St.-Maurice.

10. A vendre, **deux laigres** de la contenance de 11 et 1200 pots, l'un et l'autre en bon état. S'adr. à M. A.-L. Bourquin, maison DeBrot, à Cormondrèche.

11 Pour cause de départ, on offre à vendre du **vin blanc 1846,** crû de Champrevevre, à 4½ batz la bouteille; et du **rouge 1848,** même crû, à 6½ batz la bouteille. S'adresser à Charles Mury, chez MM. les fils d'Antoine Borel.

12. On offre à vendre, de rencontre, faute de place, **plusieurs laigres** à bon compte. S'adresser a Lucas Keller, maître tonnelier.

13. Le soussigné recommande à l'honorable public son magasin de pelleterie, bandages, un grand choix de **casquettes** dans le dernier goût, à des prix très-modiques, et des **gants** de coton et de soie pour dames de 6 creutz à 20 bz. la paire. Son magasin est à la Grand'rue, maison Borel-Jordan. Jules Gruner.

14. A vendre, trente **billes de noyer** sciées depuis 5 à 6 ans, 10 billes de chêne, trois établis de menuisier en bon état, un poêle portatif neuf en catelles, un autre en fer bien conservé, et deux petits chars d'enfants dont un n'est pas encore ferré; on cédera tous ces articles à un prix modique. S'adresser à Henri Cornu, menuisier, à Gorgier.

Chez Gerster, libraire.

15. *Tarif des droits de douane,* pour la Suisse, 2 batz.

Vie de Madame de Krudener, par Ch. Eynard, 2 vol. in 8°.

16. Un **piano à queue** de 6½ octaves. S'adresser, pour le voir et pour le prix, à Mad. de Merveilleux-Coulon.

Qu'est-ce que le Synode?
Qu'est-ce qu'un député au Synode?

Cette petite brochure de circonstance se trouve encore chez M. Michaud, libraire, à demi batz l'exemplaire.

A LA RENOMMÉE
POUR LA CHAUSSURE.

18. Chez Frédéric Gacon, vis-à-vis de l'hôtel du Faucon, un grand choix de chaussures à des prix très-modiques; leur bonne qualité et leur solidité lui conserveront la confiance qu'on lui a accordée jusqu'à ce jour; ne craignant point la concurrence, il peut de plus en plus espérer la préférence du public.

19. A vendre, plusieurs **chars à banc** neufs dont deux grands à 3 bonnes places, et trois plus petits également à 3 places, tous très légers et bien établis: de rencontre, mais presque neuve, une chaise à un cheval. En outre, à vendre ou à louer, pour le voyage, trois voitures à deux chevaux. S'adresser à Ant. Holz, sellier, rue Saint-Maurice.

20. A vendre, de rencontre, plusieurs châssis en ferblanc (soit lucarnes plates). S'adresser à Henri Wittver, maître ferblantier, au Carré de la rue neuve des Pôteaux.

21. A vendre, **deux vaches** fraîches, l'une de six ans et l'autre de quatre ans. S'adresser à Daniel Lindre, à Chaumont.

22. Faute d'emploi, deux **chaises à vis** dont on ne s'est jamais servi. S'adresser à M. D.-H. Rott.

23. Un grand **buffet vitré** à deux portes, très-propre; des sacs en triége et en toile, et de l'eau-de-vie de lie, première qualité, à la Balance.

LIVRES A VENDRE.

24. Collections complètes des Bulletins du Corps législatif, Recueil des Pièces officielles, Points de Coutume de M. Matile, Feuilles Neuchâteloises, le Neuchâtelois et la Revue Neuchâteloise, le Messager Neuchâtelois, et quantité de brochures concernant le pays. Une collection complète du Constitutionnel Neuchâtelois, de 1831 à 1848, et une grande partie de classiques grecs, français et latins, pour la rentrée des écoles. S'adr. à Denis Zirngiebel, relieur, rue du Château.

25. On offre de vendre, **une serre** encore en bon état. S'adresser à M. Rychner, architecte, au faubourg.

26. Bovet, tapissier, à la Croix-du-Marché, a en encore en liquidation quelques **meubles neufs,** savoir: une table ronde en noyer, 2 tables pliantes dont une en noyer et une en palissandre, une commode, plusieurs tables à ouvrage, fauteuils, chaises, canapé et lit-de-repos, un bois de lit façonné en noyer à deux personnes, écrans et plusieurs autres meubles.

En outre, **d'occasion** et à bon compte, les objets suivants: deux bureaux à deux corps, deux tables à jeu, trois lits d'enfants, trois coussins à dentelle avec leurs fuseaux, plusieurs dévidoirs, une table en sapin avec tiroir, un pupitre à écrire debout, un dit pour musicien, diverses chaises rembourrées, une garde-robes en noyer à deux portes presque neuve, une lampe, plusieurs fenêtres, et d'autres objets d'un trop long détail, le tout à bon compte.

Le même est toujours bien assorti en crins et laine pour meubles et matelas, crin végétal, ainsi que plume; coton et édredon pour lits, housses de lits prêtes à recevoir la plume, dites en percale pour duvets; coutil en tout genre, limoge et coutil pour matelas, coutil pour stores, couvertures en laine et en coton blanc, dites grises, sacs de voyage, franges en coton et en soie, guipures, crêtes, embrasses pour rideaux, anneaux et bâtons soit thyrses en cuivre doré, dits en noyer et en acajou, patères, palmettes, pommes dorées, bronzées et estampées, crêtes, lézardes et galons en soie pour meubles, cordons de sonnettes, cordons en laine et en soie, en tout genre, pour suspendre les tableaux, clous dorés, sangles, franges, torses et enfin tout ce qui a rapport à son état, à des prix modérés.

Il saisit cette occasion pour se recommander au public et surtout à ses pratiques qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à présent; il continue comme par le passé, à confectionner tous les ouvrages qui ont rapport à son état, tels que paillasses à ressorts et bords élastiques, à une et deux personnes, canapés, chaises, fauteuils, lits de repos à ressorts ou rembourrés, rideaux de lit, et de fenêtre en tout genre, ainsi que draperie et lambrequin, stores, en un mot tout ce qui concerne sa partie. Il se recommande toujours pour les remontages de matelas, ayant une bonne ouvrière qui va aussi en journée. Il fera tous ses efforts pour mériter de plus en plus la confiance dont il a été honoré jusqu'à ce jour, et sera raisonnable dans ses prix.

Le même continue à passer à la vapeur et remettre à neuf les lits de plume, duvets et matelas, par un procédé infaillible; il peut régénérer la vieille plume, purifier la neuve, l'empêcher de se casser, et garantir l'une et l'autre à jamais de la mitte, des artisons, du pelotage, ainsi que de l'insalubrité et mauvaises odeurs qui résultent presque toujours d'un long usage, ou par suite de maladies; ce procédé extrait toute poussière et chicots, prolonge la conservation de la plume neuve et prévient toute détérioration.

27. Dans la première quinzaine de septembre on décavera un laigre de **vin rouge 1846** des premiers crûs d'Areuse et de la Merlose. Les personnes que cet avis pourrait intéresser, sont priées de s'adresser, pour les prix et conditions, soit à M Louis Bovet, au dit Areuse, soit au tonnelier, E. Verdonnet, à Colombier.

ON DEMANDE A ACHETER.

28. On demande à acheter d'occasion des fenêtres en bon état, pour emploi de fenêtres doubles. Informer le bureau d'avis.

29. On demande à acheter, de rencontre, un petit **bassin de fontaine** en roc. S'adresser à M. Favre, magasin Borel-Favarger, Grand'rue.

A AMODIER

30. La communauté générale de Savagnier, dans son assemblée périodique du 29 septembre prochain, remettra en amodiation pour le terme de trois ans, à dater du 20 avril 1850, ses **deux auberges** de commune, l'une au Grand-Savagnier, la seconde au Petit-Savagnier, cela aux conditions qui peuvent être données, soit par le soussigné, soit par M. le président de commune, Alex. Perrin, aux personnes qui voudront en prendre connaissance avant le temps.

Savagnier, le 2 août 1849.

Atteste CH. GIRARD.

A LOUER.

31. Une jolie chambre non meublée, se chauffant avec poêle, est à louer pour le 15 septembre. S'adr. au 2e étage, maison Berthoud n° 14, rue St. Maurice.

32. A louer, trois logements, deux dès à présent, et le 3e pour Noël. S'adr. au Prébarreau.

33. A louer, au premier étage, maison Kratzer, pour la fin du mois, une grande salle ou deux chambres dont l'une à poêle et l'autre à cheminée, avec cuisine, caveau et galetas. S'adresser à Stoll, tisserand, dans la dite maison. Le même offre de vendre deux Bibles et des livres allemands.

34. A louer, dès-maintenant, le premier étage de la maison de Mad. Wavre-Vernet, rue des Moulins S'adresser pour le voir, à Mad. Elzingre dans la dite maison, et pour les conditions, à M. François Wavre, sur la Place.

35. A louer de suite une chambre meublée ou non, chez Péters, sur la Place.

36. Pour entrer de suite, une chambre meublée, au premier étage de la maison dite des Moulins, rue du Seyon et des Moulins. S'adr. pour de plus amples renseignements, à M. Rochat, dans la dite maison.

37. A louer, dès-maintenant, une chambre meublée ou non meublée, située au 3me étage de la maison Bracher, rue des Moulins. S'adresser dans le dit logement.

38. Pour septembre prochain ou pour Noël, deux appartemens situés en ville et à la campagne, composés de deux chambres à poêle, cabinet, vestibule, cuisine, chambre à serrer, cave, galetas, et si l'on veut, une portion de jardin. S'adresser maison de M. B.-H. Muller, rue des Moulins.

39. A remettre de suite ou pour Noël, plusieurs logemens bien éclairés, situés dans la maison de Mlle Marianne Clottu dit Chez-le-Père, dans le bas du village de St.-Blaise. S'adresser à elle-même, à Cornaux.

40. A louer, dès-maintenant, par mois ou à l'année, un joli appartement situé **au Plan,** composé de plusieurs chambres avec les dépendances nécessaires. S'adresser à frères Lorimier.

41. Pour une circonstance imprévue, Alphonse Godet, serrurier, remettrait de suite le logement qu'il occupe dans la maison de M. Morrelet, rue de l'Hôpital, lequel se compose de deux grandes chambres, cuisine, cave, chambre à resserrer, galetas, etc. S'adr. à lui-même.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

42. Une demoiselle arrivée récemment de Berlin, désire se placer dans une bonne famille d'ici, pour y donner des leçons dans sa langue, ainsi que des leçons de musique qu'elle connaît très-bien. S'adresser, pour de plus amples renseignements, à Mad. Renaud-Nicole, rue du Château, n° 33.

43. On désire placer comme fille-de-chambre, une jeune personne intelligente mais non formée. Le bureau d'avis indiquera dans quelle cure de ce pays on peut avoir sur son compte de très-bonnes recommandations.

44. Une très-bonne cuisinière, munie de bons certificats, se recommande pour une place dans un hôtel; elle sait très-bien faire la pâtisserie. S'adresser rue du Neubourg, n° 6, premier étage.

45. Une jeune fille recommandable, demande une place soit pour faire un petit ménage, soit en qualité de bonne; elle sait coudre et raccommoder les bas. S'adresser à Mad. Blaser, à la Grand'rue, n° 9.

46. Une fille âgée de 37 ans désirerait trouver une place pour de suite; elle sait faire un bon ordinaire, coudre, filer, tricoter. S'adresser chez Mad. Fessly, n° 23, rue des Moulins.

47. Une jeune allemande désirerait trouver une place de bonne d'enfants ou de fille de chambre; elle sait coudre et raccommoder les bas. S'adresser chez Jean Gerst, à Nods.

48 Une allemande désire trouver une place pour faire un ménage, ou pour fille de chambre. Désirant apprendre la langue française elle se contenterait d'un modique salaire. S'adresser à Mad. Kaser, à la Fleur-de-Lys.

49. On demande un domestique qui connaisse les ouvrages de la vigne et de la campagne et sache traire les vaches; il pourrait entrer en service dans le courant du mois; inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. Le bureau d'avis indiquera.

50. On demande une fille de bonnes mœurs, qui sache faire un bon ordinaire, bien coudre et raccommoder les bas. S'adr. au bureau d'avis.

51. On demande, pour de suite, un jeune homme qui soit en état de donner une leçon particulière à deux enfants de 10 ans. S'adresser au bureau d'avis.

52. On demande pour de suite, un domestique au fait des travaux de la campagne et des soins à donner au bétail. S'adr. au bureau d'avis.

53 Un garçon de toute moralité âgé de 25 ans, connaissant les deux langues, désire se placer de suite dans une famille pour cocher, valet de chambre ou domestique de magasin, il peut fournir des certificats satisfaisants. S'adr. au magasin maison DeLuze, vers la tour de Diesse.

OBJETS PERDUS OU TROUVES.

54. On offre **quinze francs** de récompense à la personne qui rapportera à Monruz un coq d'Amérique qui a disparu dimanche 5 courant, ou qui donnera des renseignements sur lui ou sur celui qui l'a volé.

55. Un jeune chien de race carline, manteau gris-jaune, collier blanc, une tache blanche sur la tête, oreilles longues et pointues, s'est égaré dimanche soir 12 courant sur la route de Boudry à Auvernier. D'après des indices certains, il serait retourné contre Boudry, où il a passé la journée de dimanche. Les personnes qui lui auraient accordé l'hospitalité sont priées de le renvoyer à G. Bringolf à Neuchâtel, contre bonne récompense.

56. On a trouvé, il y a environ 3 semaines, entre Neuchâtel et Peseux, un Psautier allemand; la personne qui l'a perdu peut le réclamer chez M. le ministre Schinz, à défaut de quoi il restera à l'église.

57. Un parapluie recouvert en taffetas vert ayant été oublié déjà en juin dans une maison ou magasin de la ville, le propriétaire pourrait en être retrouvé en prenant la peine de déposer ce parapluie au bureau d'avis. La confrontation de la canne avec le bouton qui en était détaché et qui était de même bois en fournirait les moyens.

58. On a perdu, en ville, le mercredi de la foire, une petite **bague en or** avec une petite pierre rose, enchâssée à jour; la remettre au bureau d'avis, contre récompense.

59. On a perdu, samedi 28 juillet, de Coffrane à Neuchâtel, en passant par le sentier de Serroue, une paire de **lunettes** verres bleus et de forme ovale, monture en argent marquées du nom du propriétaire; la personne qui pourrait les avoir trouvées, est priée de les remettre à M. Louis Reiff, à Neuchâtel, ou à son propriétaire, au Locle, contre récompense.

AVIS DIVERS.

60. A dater du mardi 4 septembre, la **Bibliothèque publique** de Neuchâtel sera rouverte aux heures accoutumées.

Le Bibliothécaire.

61 **La pension et les bains de Leissigen** situés au bord du lac de Thoune, sont recommandés par quelques personnes qui y ont fait un séjour agréable pour leur récréation. La douceur du climat, la salubrité de l'air, la situation délicieuse et en même temps isolée de la maison, qui favorisent aux hôtes une vie sociale et sans gêne, sont jointes à la commodité de pouvoir prendre les bains du lac et des bains chauds. Une bonne chère et les prix modiques de la pension sont aussi des avantages, dont la publicité pourrait être agréable à bien des personnes.

62. On demande, pour le 1er septembre prochain, dans un pensionnat de demoiselles du canton de Vaud, **une institutrice** âgée de 25 à 30 ans, recommandable à tous égards, et ayant l'habitude de l'enseignement; elle aurait à donner des leçons de langue française, de géographie, d'histoire, et les ouvrages à l'aiguille. S'adresser par lettres affranchies au bureau d'avis.

63. Mme Bouvier-Pétremand et Mlle Bouvier, à l'Evole, désirant vouer leurs soins à l'éducation de jeunes filles de l'âge de 7 à 10 ans, préviennent les personnes qui seraient disposées à leur confier leurs enfants, qu'elles ont l'intention d'ouvrir un **externat** le 1er octobre prochain.

L'enseignement comprendra les exercices de langue française, les éléments de l'histoire, de la géographie, du calcul et les ouvrages à l'aiguille.

Mme Bouvier donnera des leçons de piano aux élèves qui le désireront. S'adresser à elle-même, à l'Evole, pour de plus amples renseignements et pour les conditions.

64. On offre à remettre de suite, ou plus tard, selon les convenances de l'amateur, la suite d'un **commerce de vin** et fabrication d'acides et spiritueux, exploité avec succès depuis nombre d'années. Cet établissement, qui n'exige pas de grands capitaux, est dans une situation des plus favorables, à proximité de la ville, et pourvu de tout l'entrain nécessaire à son exploitation, qui bien dirigée, ne peut que conduire à des résultats avantageux. S'adresser, pour de plus amples informations, au bureau d'avis, qui indiquera.

Destruction complète des punaises, kakerlacs, taupes, etc.

65. Le soussigné a l'honneur d'annoncer à l'honorable public qu'il se charge de la destruction des punaises, grillons, kakerlacs, rats, souris, taupes, fourmis, etc., et cela d'une manière complète, partout où on voudra bien le faire opérer.

JOSEPH MENTH,
maison Borel, boucher, rue des Moulins.

66. On demande quelqu'un qui ait des notions de commerce ou des affaires en général, qui ait le temps de faire des absences momentanées, et qui possède quelques moyens. Il lui serait fait des propositions avantageuses. S'adr. à M. L. Lerch, en ville.

PLUS DE RUINE

par l'incendie.

67. La Providence, compagnie d'assurances, garantit au moyen d'une prime très-modique tout dommage occasionné par le feu sur:

maisons et bâtimens de toute espèce;
mobilier de ménage et d'industrie;
marchandises de toute espèce;
fermes, récoltes, bestiaux;
ustensiles aratoires et autres;
bois et forêts, etc.

Cette compagnie, fondée à Paris sur une grande échelle, est constituée au capital de **cinq millions,** et offre par là toutes les garanties désirables, en obviant en même temps aux chances désastreuses qui résultent d'associations basées sur une échelle trop restreinte.

S'adresser pour de plus amples renseignemens, à M. Gustave DuPasquier-Chaillet, agent de la Compagnie à Neuchâtel n° 9, rue du Temple-neuf.

68. **L'école de Boudevilliers** venant d'être rendue permanente et les objets d'enseignement augmentés et mis plus en rapport avec les besoins du jour, est à remettre pour le 1er octobre prochain.

Outre les leçons données dans une école ordinaire de campagne, l'instituteur devra enseigner le dessin linéaire, les premiers principes de la géométrie pratique, et la comptabilité appropriée aux besoins de la vie ordinaire.

Avantage: un traitement de L. 500 de Neuchâtel, non compris quelques accessoires, un vaste logement, quatre toises de bois et 400 fagots rendus sans frais devant la maison, la jouissance de deux grands et bons jardins.

Messieurs les instituteurs disposés à remplir ce poste doivent s'annoncer jusqu'au 30 courant, à Monsieur le pasteur Henriod, à Valangin, et s'il y a lieu à un examen, le jour en sera ultérieurement fixé.

Boudevilliers, le 6 août 1849.

Le secrétaire du Conseil administratif,
F.-NUMA GUYOT.

69. Une dame recommandable domiciliée à Berne, recevrait chez elle, comme pensionnaires, des jeunes personnes à un prix très-avantageux. S'adr. au bureau d'avis.

70. Une demoiselle allemande très-recommandable, experte dans les ouvrages du sexe, cherche une place pour enseigner l'allemand à de jeunes enfants. Comme elle désire apprendre la langue française, elle tiendrait moins à des gages élevés. Le bureau de cette feuille est chargé de donner l'adresse d'une maison chez laquelle elle a servi et dont on pourra obtenir des renseignements.

Changement de domicile.

71. Le **notaire Renaud** informe le public que son domicile est maintenant à la maison des orphelins, au rez-de-chaussée.

72. Le **notaire Maret** prévient le public que son bureau et son logement sont maintenant dans la maison Biolley, au faubourg du lac.

PAR ADDITION.

73. L'Hardy-DuBois, à Auvernier, offre à vendre une quinzaine de **gerles** mises à la réforme depuis deux ans. Les prix seront engageants.

GRANDE VAUQUILLE.

74. F.-L. Montandon exposera lundi prochain 20 courant, une **vauquille**, à Port-Rolland. On commencera à 7 heures du matin. MM. les amateurs du jeu de quilles sont priés de s'y rencontrer.

75 On demande un bon **chef de cuisine**, muni de certificats recommandables, pour la Suisse française. S'adresser par lettres affranchies, sous les initiales L C M D^{n}, poste restante, à Neuchâtel.

SERVICE DU BATEAU A VAPEUR
L'INDUSTRIEL,

Le bateau à vapeur fera, dimanche prochain 19 courant, si le temps est favorable, une promenade à **Chevrou** en touchant à Cortaillod.

Départ de Neuchâtel à 1 1/4 heures après-midi.

Départ de Chevrou à 6 1/2 heures.

Prix des places, allée et retour,

première 7 batz, secondes 5 batz.

(Argent de Suisse).

(Les prix du pain et des viandes restent les mêmes que la semaine dernière.)

PRIX DES GRAINS.

1. Neuchatel. Au marché du 9 août.

Froment.	l'ém.	bz	20 1/2.
Moitié-blé	—	»	17.
Mècle.	—	»	15.
Orge	—	»	10 1/2.
Avoine	—	»	9 1/2 à 10.

2. Berne. Au marché du 4 août.

Froment, ...	—	bz.	18 : 9	rappes.
Epeautre.	—	»	18 : 1	»
Seigle	—	»	11 : 3	»
Orge.	—	»	7 : 5	»
Avoine	le muid	»	74 : 5	»

3. Bale. Au marché du 10 août.

Epeautre.	le sac. fr. 17 :	bz	à fr. 19 : 8 bz.
Orge. . . .	— :		
Seigle. . . .	— :		

Prix moyen — 18 fr. 6 bz 9 rappes.

Il s'est vendu 82 sacs froment et épeautre.

Reste en dépôt 1363

NB. Le sac contient 9 7/8 émines de Neuchâtel.

AVIS DE LA PRÉFECTURE.

Le public est prévenu qu'ensuite de l'arrêté du Conseil d'Etat du 1er de ce mois, concernant l'élection des membres du Synode, il a été formé pour la paroisse française de Neuchâtel, un Comité composé de :

MM. Charles-F. DuPasquier-Kibourg.
Meyrat-Philippin.
Charles Grandpierre.
César Louis Borel.
Louis Prince.
Elie-Edouard Petitpierre.
Borel-Wavre.

Ce Comité siégera à l'hôtel-de-ville, vendredi et samedi 17 et 18 de ce mois, de neuf heures du matin à midi et de deux heures à sept heures du soir, et dimanche, jour de l'élection, de sept à neuf heures du matin. Il délivrera des cartes d'entrée aux paroissiens qui auront les qualités voulues pour assister à l'Assemblée qui aura lieu, le dimanche 19 courant, dans le Temple-neuf, à onze heures du matin. Personne ne sera admis dans l'enceinte des élections sans carte d'entrée.

Après l'élection des membres du Synode, il sera procédé au remplacement de trois membres du Colloque et de trois membres du Collége des anciens, qui ont donné leur démission.

Neuchâtel, le 10 août 1849.

Le préfet,
Erhard Borel.

Les électeurs de la paroisse allemande de Neuchâtel sont prévenus qu'ensuite de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 1er courant pour l'élection des membres du Synode il a été formé pour la paroisse allemande de Neuchâtel un comité composé de :

MM. Samuel Heer.
Lauterbourg-Fleury.
J.-J. Kissling.
Adam Pfyffer.
Samuel Anker.
Frédéric Rœthlisberger.

Ce comité siégera à l'Hôtel-de-Ville, samedi 18 courant, de neuf heures du matin à midi et de deux heures à sept heures du soir, et dimanche de sept à neuf heures du matin : il délivrera des cartes d'entrée aux paroissiens qui auront les qualités voulues pour assister à l'assemblée qui aura lieu Dimanche 19 courant, dans l'église du château, soit Temple du haut, à onze heures du matin, pour procéder à l'Election de deux membres du Synode. Personne ne sera admis dans l'enceinte des élections sans carte d'entrée.

Neuchâtel, le 10 Août 1849.

Le Préfet, Erhard Borel.

VARIÉTÉS.

DE

L'INÉGALITÉ DES RICHESSES
ET DES CAUSES QUI LA PRODUISENT.

(Il ne saurait être oiseux d'insister de nos jours sur les vrais principes en matière d'économie politique et d'intérêt général ; tant de fausses doctrines circulent dans le monde et ont souvent de déplorables conséquences. L'article qu'on va lire, extrait du *Journal des Economistes*, nous a paru aussi bien pensé qu'accessible à tous par le style.)

L'ordre social n'est pas le fruit de combinaisons purement artificielles. Si le soin d'en règler la plupart des développements a été réservé à la sagesse humaine, des lois primitives en déterminent les parties essentielles, et, sous leur empire souverain, naissent et subsistent des faits fondamentaux qui, non moins immuables que les sources dont ils émanent, demeurent les mêmes sous toutes les formes comme à tous les âges de la civilisation.

Parmi les faits dont la constance et l'universalité attestent le caractère providentiel, nul n'est plus distinct que l'inégalité des richesses. Jamais, en aucun lieu ni à aucune époque, les hommes n'ont eu la même part aux biens de ce monde ; jamais pareille somme d'aisance ou de misère ne leur a été dévolue ; de tout temps, il y en a eu de plus riches ou de moins pauvres que les autres, et avant même qu'ils fussent sortis de la vie sauvage, l'indigence dont nul d'entre eux ne pouvait se défendre avait ses degrés et ne pesait pas également sur tous.

C'est que des causes nombreuses et diverses travaillent sans cesse à différencier les conditions et les fortunes. Ces causes sont primordiales, et il n'est pas donné aux hommes d'en supprimer ou d'en contenir l'inflexible et persistante activité.

La première et la principale, c'est la disparité des qualités natives. La providence ne dispense pas ses dons d'une main impartiale : elle a ses élus et ses délaissés : aux uns elle prodigue toutes les distinctions, toutes les supériorités du corps et de l'esprit ; à d'autres elle refuse jusqu'aux aptitudes les plus vulgaires : elle produit des forts et des faibles, des insensés et des sages, des idiots et des génies universels, et des hommes qu'elle a créés dissemblables ne sont capables ni des mêmes efforts ni des mêmes succès.

A cette cause toute-puissante d'inégalité s'en joignent d'autres à peine moins efficaces. Ainsi, la vie humaine est, durant tout son cours, sujette à des accidents dont la variété infinie se reproduit dans les situations. Ni les malaises ni les infirmités ne sont également le lot de tous. Il est des hommes qu'elles épargnent ; il en est d'autres qu'elles accablent et mettent dans l'impuissance de subsister sans l'assistance d'autrui. De même, la mort frappe au hazard, et souvent ses coups, en tombant sur des chefs de famille, vouent à d'affreuses misères ceux dont ils étaient les indispensables soutiens. Dans cet ordre de faits, il n'y a pas jusqu'à l'inégale fécondité des mariages qui n'ait sa part d'influence et ne contribue sensiblement à semer dans les fortunes de nombreuses et considérables diversités.

Ce n'est pas tout : le sort a aussi ses caprices, et sur les œuvres de l'homme pèsent des éventualités dont la prudence la plus éclairée ne saurait toujours tenir suffisamment compte. Pas d'entreprise, pas d'affaire, pas de spéculation industrielle ou mercantile dont les résultats soient jamais complétement assurés. Vainement une opération semble-t-elle réunir toutes les conditions de succès désirables, un sinistre impossible à prévoir peut la faire échouer, et entraîner la ruine de ses auteurs. En revanche, un coup de fortune peut couronner une témérité folle, et donner l'opulence à qui n'avait pas droit de l'attendre. Voici des campagnes où mûrissent de riches moissons ; survient l'orage ou l'inondation, et sur les divers points du même sol ne s'étendent pas des ravages semblables ; bien plus, le fléau qui dévaste et stérilise une portion du territoire peut déposer sur des champs voisins de nouveaux éléments de fertilité. Ainsi encore, on voit l'ouragan qui engloutit les vaisseaux d'un armateur en pousser d'autres plus rapidement au port. Partout l'homme n'agit que sous la menace d'accidents dont le principe échappe à ses regards, et qui, sous le nom de hazard, viennent se jouer des calculs de sa prévoyance, et répandre de toutes parts des prospérités et des disgrâces semble-t-il imméritées.

Telles sont les principales d'entre les causes de l'inégalité des richesses. C'est du sein de régions où les volontés humaines n'ont point accès que ces causes opèrent ; leurs effets peuvent s'entr'aider, se contenir, se combattre : mais de quelque manière qu'ils se combinent, le résultat définitif demeure le même, et, entre les fortunes, naissent et s'étendent des disproportions sans nombre.

Il importe, au reste, de le remarquer : les avantages de la richesse ne sont pas les seuls qui soient diversement répartis. Loin de là : rien de ce qui peut affecter le cours des destinées humaines n'échappe à l'empire de lois naturelles qui n'en permettent pas l'égale distribution, et il est des biens infiniment plus précieux que ceux de la fortune, qui ne sont pas accordés à tous.

Voyez la santé : c'est le premier des biens, celui sans lequel la vie n'a que des amertumes ; et pourtant ce bien manque à bon nombre d'hommes. Dans tous les pays, il en est qui ne l'ont pas même reçu avec la naissance ; dans tous, il en est que des accidents fortuits en ont privés, et qui cloués sur un lit de douleurs, ne comptent que des jours livrés à de cruelles et incurables souffrances.

Dans l'ordre affectif et moral, dans cet ordre d'où nous viennent les joies et les peines les plus vives qu'il nous soit donné de ressentir, mêmes discordances, mêmes contrastes. Là encore tout semble dispensé sans règle ni mesure : à côté de pères de famille, de mères, d'épouses, que la prospérité croissante des êtres qui leur sont chers ne cesse de combler des plus doux contentements, il en est au cœur desquels des pertes irréparables ont mis un deuil éternel, et tandis que certaines existences s'écoulent, toutes entières au milieu de satisfactions continues, d'autres, même parmi celles dont l'éclat extérieur fait l'envie de la foule, ne sont qu'un long tissu d'afflictions et de douleurs.

S'étonner qu'il en soit ainsi, se plaindre de la partialité qui préside à la répartition des avantages et des rigueurs de la vie, ce n'est au fond que s'étonner et se plaindre et des conditions d'existence et du séjour assignés à l'humanité. Il faut nous y résigner : le mal est entré dans le plan de ce monde : nous le rencontrons dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral, dans l'état social comme dans les imperfections de notre propre nature ; et tout ce dont les témoignages que nous recevons de la bonté divine ne nous permettent pas de douter, c'est qu'il n'existe que comme condition d'un bien qui le surpasse, et seulement dans la mesure nécessaire à l'accomplissement des fins bienveillantes auxquelles il est destiné à concourir.

A ne considérer que l'inégalité des richesses, sans doute, comme tous les grands faits de l'ordre social, elle contient sa portion de mal, et cette portion est bien visible dans ces extrêmes d'opulence et de dénûment qui se retrouvent au sein des sociétés les mieux ordonnées ; mais le bien aussi est manifeste et l'emporte de beaucoup : car c'est l'inégale répartition des richesses qui, seule, en détermine la production, et si les fortunes n'étaient diverses, des misères bien autrement rudes et poignantes que celles dont les classes les plus pauvres ont encore à souffrir dans les contrées où la civilisation a pris quelque essor, seraient demeurées le triste et éternel partage de la totalité des populations.

L'homme, en effet, et il importe de se le rappeler, n'est pas arrivé en ce monde pour y goûter les joies d'un banquet préparé sans son concours. Loin de là : il y a été jeté nu, affamé, ignorant, sans autres moyens de subsistance que les fruits épars d'un sol inculte, ayant peine à défendre ses jours constamment menacés et fréquemment abrégés par la souffrance et les privations. Mais, quelque rigoureuse que fût sa condition, l'homme, à la différence des autres créatures avait reçu de Dieu le pouvoir de l'améliorer. La conscience et la raison formaient son apanage distinctif ; quelque limitées que fussent ses forces corporelles, une intelligence essentiellement perfectible en dirigeait l'emploi : c'était à lui à en faire bon usage, à rechercher, à découvrir les moyens d'approprier à ses besoins les dons spontanés de la nature, en un mot à apprendre à porter dans ses efforts une habileté dont le développement devait infailliblement en accroître la récompense.

Telle était la tâche au progrès de laquelle tenait le succès des luttes de l'humanité contre l'indigence. Cette tâche, des besoins trop impérieux, pour qu'elles méconnussent la direction qu'ils leur imposaient, appelaient toutes les sociétés à la remplir : et, plus chacune d'elles l'a avancée ; plus s'est modifiée à son profit la proportion préexistante entre les peines et les fruits du travail, plus une même somme d'efforts lui a valu de bien-être. Mais cette tâche avait ses conditions d'accomplissement, et elle ne pouvait les rencontrer que grâce à l'existence de nombreuses inégalités sociales.

(La suite prochainement.)